



La  
Parenthèse  
ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

## POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est, depuis le 25 mai 2018, le nouveau cadre de référence européen en matière de protection des données à caractère personnel. Il a pour objectif de mieux protéger les données personnelles des citoyens européens tout en imposant des obligations supplémentaires aux organisations publiques et privées qui collectent, stockent, échangent ou transfèrent ces données.

L'entreprise « La Parenthèse » s'engage à ce que la collecte et le traitement de des données à caractère personnel soient effectués de manière licite, loyale et transparente, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la Loi n° 78-17 Informatique et Libertés modifiée.

Dans ce cadre, le prestataire prend les mesures nécessaires pour garantir une utilisation des données personnelles collectées transparente et respectueuse de la vie privée des personnes concernées :

- Ne collecter que les données vraiment nécessaires
- Être transparent
- Respecter le droit des personnes en matière de consultation, de rectification ou de suppression des données
- Garder la maîtrise des informations collectées
- Identifier les risques liés au traitement de données
- Déployer des dispositifs de sécurisation des données collectées (physiques et numériques)

Les informations demandées, sous quelque forme que ce soit, ne peuvent avoir comme finalité que d'apprécier l'aptitude à suivre le bilan de compétences, qu'il soit sollicité, proposé, ou poursuivi. Les informations recueillies sont enregistrées dans les fichiers informatisés afin d'adapter le contenu du bilan et attester de la réalité du bilan.

Pour chacun de ses bénéficiaires, le prestataire crée un fichier papier et numérique (suite à un premier échange, pendant les entretiens, formulaire de contact, etc...) dans lesquels sont stockés les éléments nécessaires au suivi de ses bénéficiaires (nom, prénom, coordonnées postales, téléphoniques, mail, notes utiles à la réalisation du bilan). Le prestataire est garant de la sécurité de l'ensemble de ces données, qui ne seront transmises à aucun tiers.

Par ailleurs, l'entreprise « La Parenthèse » conserve les documents élaborés pour la réalisation de ses bilans de compétences pendant au moins trois ans sauf retrait du consentement du client. Le document de synthèse, communiqué uniquement à son bénéficiaire doit être conservé au minimum 3 ans.